



SNCF MOBILITÉS OCCITANIE

LE DIRECTEUR

Site Toulouse : 9, Bd de Marengo
BP 95209 - 31079 TOULOUSE Cedex 5
Site Montpellier : 4 rue Catalan
BF 91242 - 34011 MONTPELLIER Cedex 1

Monsieur Jean Luc GIBELIN
Vice-Président en charge des mobilités et
infrastructures de transports

Monsieur Christian DUPRAZ
Conseiller régional

Hôtel de région
22, Boulevard Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9

Toulouse, le 12 décembre 2018

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller Régional,

Par lettre du 6 décembre dernier, vous appelez mon attention sur les évolutions de la desserte TGV des deux gares de Montpellier. En raison d'informations contradictoires, vous témoignez avoir du mal à répondre aux usagers qui vous interpellent à ce sujet. Aussi demandez-vous de connaître les variations du nombre de TGV s'arrêtant en gare de Montpellier Saint-Roch ainsi qu'en gare de Montpellier Sud de France suite à la mise en service de la gare de Nîmes Pont-du-Gard.

Pour le service annuel de 2019 la desserte quotidienne se répartit de la façon suivante (avec pour référence un mardi du mois d'avril):

- Gare de Montpellier Saint Roch : 20 allers-retours TGV (40 trains)
- Gare de Montpellier Sud de France : 2 allers-retours TGV (4 trains)

La mise en service de gare nouvelle de Nîmes Pont du Gard permettra la bascule d'une part plus importante de l'offre grande vitesse sur CNM et favorisera la conquête de nouveaux clients.

Aussi, un projet de nouvelle grille TGV est en cours de construction pour répartir de façon équilibrée l'offre entre la ligne classique et le CNM et proposer, dans la mesure du possible, la desserte des deux gares de Montpellier pour chaque créneau horaire.

La commande du futur service annuel de 2020 n'étant pas encore finalisée, le projet de desserte TGV s'oriente à ce stade de la façon suivante (de la même façon, pour un mardi du mois d'avril):

- Gare de Montpellier Saint Roch : 14 allers-retours TGV (28 trains)
- Gare de Montpellier Sud de France : 12 allers-retours TGV (24 trains)